



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 30/03/2026

ID : 059-215906082-20260327-DCM2026_3_5-DE



COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 27/03/2026 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

23/03/2026

Date d'affichage en ligne

30/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit CARION.

Étaient présents (14) : M. Benoit CARION, MME Céline CARON, M. Alexis CATTEAU, MME Julie DELCOURT, M. Cédric DERET, M. Philippe GENEAU DE LAMARLIERE, MME Pauline GILLERON, MME Joselyne GILLERON, MME Marie GUILLAUMON, M. Jérôme KIELBASIEWICZ, M. Clément MAUVIEL, MME Marie MERESSE, MME Aurélie PERNY, M. Maxime RUDENT

Avaient donné pouvoir (0) :

Absent(s) excusé(s) (1) : M. Philippe PIERART

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Clément MAUVIEL est nommé Secrétaire de Séance

Président de séance : M. Benoit CARION

Numéro interne de l'acte : DCM 2026/3/5

Thème : institutions_et_vie_politique / Désignation de représentants

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU TE CAMBRESIS (SIDEK)

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts du Territoire d'Energie Cambrésis ;
- Vu le renouvellement général des conseillers municipaux à l'issue des élections de 2026 ;
- Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat ;
- Considérant que pour la commune de Vendégies-sur-Ecaillon, le nombre de représentants attribués est de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- Considérant la mise à disposition aux candidats du guide « Etre délégué.e au TE Cambrésis - Guide à l'attention des élu.e.s » rappelant le rôle des délégués ;

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations et de procéder à leur désignation par vote ordinaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la désignation des membres des commissions par vote ordinaire.

Il est demandé aux conseillers qui souhaitent candidater de se faire entendre.

Candidat(s) : M. Alexis CATTEAU, M. Philippe PIERART

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU TE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de

Article 1 : désigner en tant que délégué titulaire au TE Cambrésis M. Alexis CATTEAU

Article 2 : désigner en tant que délégué suppléant au TE Cambrésis M. Philippe PIERART

Article 3 : La présente délibération sera transmise au TE Cambrésis, affichée et transmise au contrôle de légalité

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,

Le Président de séance,
Benoit CARION

Le Secrétaire de Séance
M. Clément MAUVIEL